

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Réglementation d'urbanisme	No SD SD-2024-184						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-8 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique, et de donner un avis de motion à cet effet							
No dossier(s) interne(s) : URB-2023-4988 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-01-31 Date CM souhaitée : 2024-02-06								
Actions : ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> No règlement : CDU-1-8 Titre du règlement : modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique Requérant : Service de l'ingénierie (Ville de Laval) </div> <div style="width: 45%;"> Type de règlement : Projet Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Approbation externe : Oui </div> </div> Consultation publique : Oui Lettre d'invitation : Non								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-01-04</td> <td>CE-20240104-68</td> <td>DEMANDE DE MODIFICATIONS ACCEPTÉE - SADR-1 ET CDU-1</td> </tr> </table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'accepter la demande de Ville de Laval à l'effet de modifier les règlements SADR-1 et CDU-1 afin d'étendre les fonctions autorisées à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique; de demander aux services de l'urbanisme et des affaires juridiques de préparer les projets de règlement requis afin de modifier le Règlement SADR-1 et le Règlement CDU-1; et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-289. (SD-2023-6130)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-01-04	CE-20240104-68	DEMANDE DE MODIFICATIONS ACCEPTÉE - SADR-1 ET CDU-1
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-01-04	CE-20240104-68	DEMANDE DE MODIFICATIONS ACCEPTÉE - SADR-1 ET CDU-1						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Les travaux de réaménagement, de stabilisation de la rive et de revitalisation du tronçon du boulevard des Mille-Îles compris entre la rue Gariépy et l'autoroute Louis-Hippolyte-La Fontaine (A-25) sont identifiés comme un projet prioritaire de la Ville de Laval. La rive est continuellement soumise à l'érosion, en plus d'être épisodiquement, environ une fois par année, affectée par des affaissements et/ou glissements, de sorte que l'état de cette dernière se dégrade progressivement et continuellement. Cette situation menace donc la pérennité des infrastructures et des équipements existants situés en bordure de celle-ci, la sécurité des usagers de même que la qualité écologique de la rivière. De plus, les risques associés aux changements climatiques, tels que des épisodes plus fréquents de crues subites, les pluies intenses, les périodes plus fréquentes de gel/dégel, sont tous des catalyseurs de dégradation pour la rive. Le projet comporte les interventions suivantes: - Stabilisation des berges et drainage (travaux impliquant l'installation d'un égout pluvial); - Aménagement routier du boulevard; - Aménagement de 3 haltes pour piétons et cycliste; - Aménagement d'une piste multifonctionnelle. Afin de permettre la réalisation du projet, il est nécessaire de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-1) ainsi que le Code de l'urbanisme (CDU-1) pour autoriser l'ajout et/ou le prolongement d'un réseau d'égout pluvial à l'extérieur du périmètre d'urbanisation pour des raisons de sécurité publique.								
IMPACTS MAJEURS L'amendement proposé aurait principalement pour effet d'autoriser l'installation d'un nouveau réseau d'aqueduc ou d'égout ou le prolongement d'un réseau d'aqueduc ou d'égout existant à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ou dans le couvert forestier compris à l'intérieur des limites d'un bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain ou d'un bois d'intérêt municipal, pour des motifs de sécurité publique.								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Réglementation d'urbanisme	No SD SD-2024-184
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none">- Adoption du projet de règlement par le conseil municipal;- Consultation publique;- Adoption du règlement par le conseil municipal ;- Si aucune demande d'avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé, entrée en vigueur du règlement. <p>Un calendrier détaillé a été joint au SD-2023-4960 concernant le projet de règlement S.A.D.R.-1.6.</p>		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Ce sommaire décisionnel est lié au SD-2023-6444 concernant la modification du SADR portant sur le même objet. En conséquence, le présent projet de règlement et le projet de règlement numéro S.A.D.R.-1.6 (SD-2023-6444) doivent être adoptés à la même séance du conseil municipal.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-8 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro CDU-1-8 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique. de fixer l'assemblée de consultation au jeudi 29 février 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.		